

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

Publié le 8/7/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	13

L'an 2022, le 1 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24/06/2022. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 24/06/2022.

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme TROTIN Monique, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. GALLIEN Bruno, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RICHARD Jean-Yves à Mme GOURIOU Véronique, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

Excusé(s) : Mme BINARD Lydie, M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2022/061 – Association des Riverains de Marçon - Demande de subvention 2022

Vu la lettre en date du 22 avril 2022 de l'Association des Riverains de Marçon, sollicitant une subvention pour l'année 2022,

Vu les status de l'association

Vu les informations financières communiqué par mail du 24 mai 2022,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de démarrage de 250€ à l'Association des Riverains de Marçon pour l'année 2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/07/2022
Le Maire
Monique TROTIN

